

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2313

présenté par

M. Viala, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme Bazin-Malgras, M. Ramadier, Mme Le Grip,
Mme Louwagie, Mme Lacroute, M. Vatin, M. Pauget, M. Reiss, M. Descoeur, Mme Kuster,
M. Ferrara, M. Rémi Delatte et M. de Ganay

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

La gestation pour autrui est interdite.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La bioéthique est une réflexion sur les évolutions de la recherche en matière de biologie, de médecine et de santé. Comme son nom l'indique, elle doit cependant rester éthique. Malheureusement, les orientations prises par le Gouvernement permettent un glissement vers la GPA qui est contraire à l'idée que nous nous faisons de l'Homme. Nous ne devons pas permettre la marchandisation du corps humain.